



# Mesures de contrainte dans les établissements socio-éducatifs pour personnes handicapées et les établissements médico-sociaux

---

Conférence de presse  
6 octobre 2008

## Rappel historique

### Etablissements pour personnes handicapées

---

- ▶ **2003** : **pétition** déposée par les associations de défense des personnes handicapées contre la contention et en faveur de l'introduction d'une législation sur les droits des résidents.
  - ▶ **2005** : **enquêtes administratives** demandées par le DSAS et le DJFC dans 2 établissements suites à des dénonciations de maltraitance. Confirmation de cas réels et recommandations.  
→ Recommandations émises
  - ▶ **2007** : **évaluation positive**, faite par les mêmes enquêteurs, de la mise en œuvre des recommandations dans les 2 établissements socio-éducatifs et dans les services de l'Etat concernés.
-

## Mesures prises

### Etablissements pour personnes handicapées

---

#### ► Renforcer la surveillance :

- Mise en place d'un **organe de contrôle** des établissements socio-éducatifs (OCESE)

**Inspections non annoncées**, une fois par année dans chaque établissement, par 2 professionnelles (1 éducatrice + 1 infirmière).

2009 Accent mis sur : les modalités de plaintes, la maltraitance, les activités des résidents-es, les soins médicaux et les collaborations avec les familles et le réseau.

---

# Mesures prises

## Etablissements pour personnes handicapées

---

### ► Interdire les mesures de contrainte

- **Directive** du DSAS entrée en vigueur en janvier 2006
  - **Création d'un Comité de révision des mesures de contrainte (CoReV)** composé de représentants.es des associations de défense des personnes handicapées, du personnel et des directions d'institutions, du SPAS et du Médecin cantonal. Présidence par le SG-DSAS.
-

## Mesures prises

### Etablissements pour personnes handicapées

---

- ▶ **Améliorer le soutien et la formation** aux établissements socio-éducatifs par l'augmentation du personnel médical et social du DCPHM (10 ETP), afin de :
    - Favoriser le continuum de soins entre la psychiatrie et les établissements socio-éducatifs
    - Soutenir les familles.
  
  - ▶ Préparer la **création d'une unité psychiatrique** de crise (10 lits) et d'un hôpital de jour à Cery pour les personnes handicapées mentales.
-

## Mesures prises

### Etablissements pour personnes handicapées

---

#### Modification de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH)

- **Ancrage légal** du principe de l'interdiction des mesures de contrainte et du Comité de révision (CoRev).
  - Etablissement de **droits** spécifiques aux personnes handicapées hébergées en établissement socio-éducatifs.
  - Extension de la **commission des plaintes** et du **bureau de médiation** aux personnes handicapées.
  - Nouvelle disposition sur les conventions collectives de travail de force obligatoire
-

## EMS: rappel historique

---

### Rapport de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) sur les EMS vaudois (2001).

#### ► Constats

- Exemples de maltraitance cités
  - Tendance à la banalisation de certaines pratiques dont la contention
  - ➔ Risques pour la santé physique et psychique des personnes âgées
-

## EMS: mesures prises

- 
- ▶ **Modification de la loi sur la santé publique en mars 2002**
    - Obligation pour les professionnels de la santé de **dénoncer les soins dangereux**.
    - **Interdiction claire de la contention** et dérogations exceptionnelles.
    - **Interdiction des traitements forcés**.
    - **Médiation** dans le domaine de la santé.
    - Création de **deux Commissions des plaintes** l'une pour les EMS et l'autre pour les hôpitaux et CTR.
-

## EMS: mesures prises

---

- ▶ Réorientation processus inspection CIVEMS
  - ▶ Module d'intervention spécifique sur la contention proposé aux EMS n'ayant pas atteints le critère de "contention exceptionnelle". Cours de sensibilisation dispensés par Uniger / Alter Ego (50% des coûts assumés par le DSAS pour 10 EMS par année).
  - ▶ Directive concernant la dotation en personnel dans les EMS.
  - ▶ CCT du domaine de la santé signée en 2007
  - ▶ Complément en cours: avenant concernant la protection des professionnels qui dénonceraient des actes de maltraitance
-

## Définition mesure contrainte: Etablissements pour personnes handicapées et EMS

---

### ► Définition

- Une mesure de contrainte restreint la liberté personnelle et de mouvement du résident sans ou contre sa volonté notamment par des moyens physiques mécaniques (**attachement**) et/ou topologique (**isolement**) ou par ajouts médicamenteux poursuivant le même but (**traitement forcé**).
-

## Directives institutions pour handicapés/ées et LSP: mêmes principes

---

### ▶ Principe

- **Toute mesure de contrainte est interdite.**

### ▶ Exceptions sous décision médicale

- Comportement du résident présente danger grave pour sa sécurité, sa santé ou sa vie, ou celle d'autres personnes.

### ▶ Sous condition que

- Autres mesures moins restrictives ont échoué ou n'existent pas.
  - Durée de mesure strictement limitée.
  - Réévaluation régulière de la mesure.
-

# Etat de la situation dans les établissements pour handicapés/ées

---

▶ **Objectifs :**

- Changer les pratiques en matière de contrainte
- Faire émerger les situations
- Eviter la banalisation

▶ **Procédure :**

- Obligation d'annoncer au DSAS toute mesure de contrainte
- Traitement des dossiers par le Médecin cantonal et le CoRev

▶ **Point de situation :** Les mesures de contrainte sont :

- Mises en lumière
  - Systématiquement évaluées et des alternatives sont recherchées par les établissements socio-éducatifs
  - Suivies par le CoRev.
-

## Etat de la situation dans les institutions pour handicapés/ées

---

### ► **Printemps 2008 :**

Le CoRev a traité 79 annonces de mesures de contention sur env. 1'300 places.

- 46 enfermements nocturnes
  - 7 enfermements diurnes
  - 20 enfermements nocturnes et diurnes
  - 6 attachements dont 3 avec enfermement nocturne
-

## Prise de position du Comité de révision et médecin cantonal

---

- ▶ 40 refus : les établissements doivent compléter l'information et/ou rechercher des alternatives.
  - ▶ 20 suspensions : car des solutions d'alternatives sont en cours.
  - ▶ 13 accords avec cependant la demande de poursuivre les recherches visant la levée de la mesure.
  - ▶ 6 ne constituent pas une mesure de contrainte ou la mesure a été levée.
-

## Etat de la situation dans les EMS

---

- ▶ **Mesures de contraintes: deux critères de contrôle**
    - Caractère exceptionnel des mesures de contrainte
    - Application d'un protocole des mesures de contraintes
-

## Etat de la situation dans les EMS

---

Sur 57 EMS inspectés de février à août 08:

- ▶ 14 EMS sont conformes au standard cantonal.
  - ▶ 26 EMS sont partiellement conformes.
  - ▶ 17 EMS sont non conformes, dont 8 EMS ne respectent pas les bases légales sur les mesures de contrainte.
-

## Conclusion

---

- ▶ Encadrer et soigner les personnes âgées et les personnes handicapées est une mission délicate, les situations rencontrées par le personnel sont parfois très complexes.
  - ▶ Des progrès ont été réalisés ces dernières années pour changer les pratiques en matière de contrainte dans les établissements concernés.
  - ▶ Toutefois, les efforts doivent être poursuivis et les mesures de contraintes doivent devenir l'exception dans tous les établissements. La contention ne doit pas être banalisée.
-